Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260213-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 2 : Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Dénomination et signalisation de l'éco pâturage

Monsieur le Maire informe que lors de deux séances de travail du Conseil Municipal des Jeunes, représenté par Madame Magali BODEREAU, les jeunes ont travaillé sur l'éco-pâturage. L'idée était de réfléchir sur l'installation d'un panneau explicatif, de donner un nom au site et de penser à une signalétique (4 piétons et 3 autos) dans le bourg.

Une séance en collaboration avec la Cav'en folie a consisté à travailler sur l'élaboration d'un logo en commun.

Il est proposé :

- De nommer le site « Le pré du bout du chemin / Prad Penn ar Garr-Hent »
- Un panneau expliquant l'éco-pâturage et la vigne avec les informations suivantes :

Pourquoi ? Démarche écoresponsable de gestion des milieux naturels. Moyen de gérer des espaces enherbés peu utilisés ou enfrichés.

Comment ? Initié par la municipalité, avec la participation d'associations Cavannaises, des animaux herbivores assurent l'entretien du terrain pour remplacer les intervention humaines et mécaniques.

Le bien-être et le suivi sanitaire des animaux sont assurés par des professionnels.

Avantages **:**

⇨ Diminution de l'impact environnemental (zéro déchet, zéro bruit, diminution de l'empreinte carbone, zéro phytosanitaire).
⇨ Maintien de la biodiversité (ruches, nichoirs, vie aquatique dans le Ru…)
⇨ Participations à la préservation des espèces locales
⇨ Lieu d'échange, de rencontres, vecteur de lien social.

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260213-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-13

Messages :

Vous pensez bien faire, mais nourrir les animaux peut avoir de graves conséquences. Pâture, fourrage et eau sont suffisants à leur confort.

Rejoignez-nous : contact : mairie par téléphone au 02.96.35.86.09 ou par mail à mairie.accueil@cavan.bzh

- Logo :



Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la nomination du site, l'installation d'un panneau explicatif et une signalétique comme présenté ci-dessous

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget pour les dépenses nécessaires à ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour :

- **Approuve** la nomination du site, l'installation d'un panneau explicatif et une signalétique comme présenté ci-dessous

- **Autorise** Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget pour les dépenses nécessaires à ce projet

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE CAVAN

Le Maire,

Magali BODEREAU

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État